

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [catherine-beaumier-cssc-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a820fc9cd6dfb51d98a61d4b>

Date d'obtention : 2025-10-31 17:59:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La trousse facilite les interventions en lien avec le contenu inadéquat échangé par texto. Elle crée une collaboration entre le milieu scolaire et le service de police afin d'uniformiser les interventions. La méthode est simple et clé en mains.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me tournerai rapidement et directement vers la trousse SEXTO lors d'une intervention en lien avec des échanges de photos à caractère sexuel.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas consulter les photos, à être attentive aux différents éléments pour bien analyser la situation. À faire équipe avec l'équipe policière pour bien intervenir.